

Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement de 10,0487ha sur la parcelle A0107 à  
Montival sur la commune de Baillif, 97123 GUADELOUPE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom DAMBAS

Prénom Arsène

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne  
morale

RCS / SIRET

1\_ \_ \_ \_ \_ || \_ \_ \_ \_ || \_ \_ \_ \_ || \_ \_ \_ \_ \_

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	Défrichement soumis à autorisation portant sur une superficie totale inférieure à 25ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement de parcelle de 10,0487 ha située à  
Montival sur la commune de Baillif (GUADELOUPE)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en place  
d'un projet en agro-foresterie sur une exploitation agricole

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Phase 1 : Défrichement sous bois / Phase 2 : Plantation espèces  
fruitières et forestières / Phase 3 : Réalisation de parcours

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

# Animations dans la zone aménagée en agroforesterie ( ferme découverte, parcours randonnée ...)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

## Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

## Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du projet	10,0487 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse

Montval  
97123 Baillif  
GUADELOUPE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 61° 43' 14" W Lat. 16° 03' 46" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Communes traversées :

/

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est lié à la réalisation du projet en agroforesterie

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : Brûlement d'espèces typiques de la forêt mésophile de la côte / Vent  
Règlement applicable à la zone du projet : INC (partie Basse) ND (partie Haute)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

# Fiches techniques d'urbanisme jointes en annexe : ND, INC

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui  Non

## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :

Oui  Non

Lequel/Laquelle ?

dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?

en zone de montagne ?

Montival, 97123 BAILLIF

sur le territoire d'une commune littorale ?

BAILLIF

dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?

sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** Oui Non **Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?**  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	No	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
-------------------------------	-----	----	--

Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?

Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?

#### Ressources

Est-il excédentaire en matériaux ?

Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?

Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?

**Milieu naturel** Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

*Flore : Eclaircissement du sous-bois impact limité sur la flore grâce au maintien des espèces principales  
Faune : Impact limité sur l'ours avec son habitat forestier préservé*

Est-il concerné par des risques technologiques ?

**Risques et nuisances** Est-il concerné par des risques naturels ?

*Risques: cyclonique, sismique, glissement terrain*

Engendre-t-il des risques sanitaires ?    
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Est-il source de bruit ?    
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?    
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

**Commodités de voisinage** Engendre-t-il des vibrations ?    
Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?    
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

**Pollutions** Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?    
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

**Patrimoine / Cadre de vie / Population** Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

*Le paysage forestier est maintenu avec un éclaircissement du sous-bois.*

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

*Le présent projet a déjà fait l'objet d'une notice d'impact, compte tenu de sa superficie réduite (inférieure à 25ha). Par conséquent, l'étude d'impact ne s'avère pas nécessaire, d'autant que ce projet en agroforesterie a un impact limité sur l'environnement en respectant l'écosystème forestier présent.*

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<i>Fiches techniques d'urbanisme Parallel A0 n°102 ND, INC</i>

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature





## NOTICE D'IMPACT

### NOTICE D'IMPACT

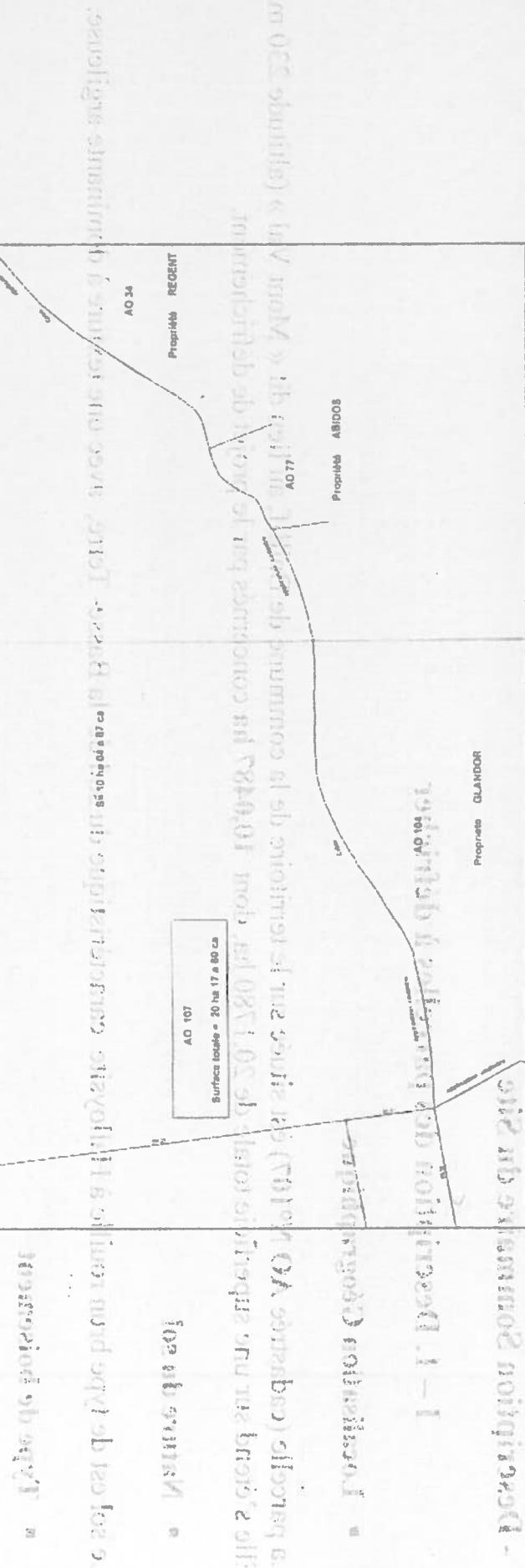
Zone 200 je Acir. On à moins l'accès plante à la zone d'exploitation, on a accès à la zone de production. C'est à dire que la zone de production est accessible par la route 200 ou la route 201. On peut donc faire un tour en bateau sur la rivière. Dans le cas où il y a un arrêt de la route 200, on peut faire un tour en bateau sur la rivière. Dans le cas où il y a un arrêt de la route 201, on peut faire un tour en bateau sur la rivière.

### PROPRIÉTÉ DAMBAS ARSENE

#### LIEU-DIT « MONT-VAL »

Zone 200 je Acir. On à moins l'accès plante à la zone d'exploitation, on a accès à la zone de production. C'est à dire que la zone de production est accessible par la route 200 ou la route 201. On peut donc faire un tour en bateau sur la rivière. Dans le cas où il y a un arrêt de la route 200, on peut faire un tour en bateau sur la rivière. Dans le cas où il y a un arrêt de la route 201, on peut faire un tour en bateau sur la rivière.

Zone 200 je Acir. On à moins l'accès plante à la zone d'exploitation, on a accès à la zone de production. C'est à dire que la zone de production est accessible par la route 200 ou la route 201. On peut donc faire un tour en bateau sur la rivière. Dans le cas où il y a un arrêt de la route 200, on peut faire un tour en bateau sur la rivière. Dans le cas où il y a un arrêt de la route 201, on peut faire un tour en bateau sur la rivière.



## - Description Sommaire du Site

### I – 1. Description des parcelles à défricher

#### ■ Localisation Géographique

La parcelle ( cadastrée AO N°107) est située sur le territoire de la commune de Baillif, au lieu dit « Mont Val » (altitude 230 m à 310 m) Ille s'étend sur une superficie totale de 20,1780 ha, dont 10,0487 ha concernés par le projet de défrichement.

#### ■ Nature du sol

Le sol est de type brun rouille à Halloysite caractéristique du sud de la Basse-Terre, avec une texture à dominante argileuse.

#### ■ Type de boisement

On trouve dans cette zone des formations de transition entre la forêt sèche ou xérophile et la forêt moyenne ou mésophile. La partie basse de la parcelle en bordure de la zone exploitée par M. DAMBAS est davantage constituée d'une forêt sèche qui cède la place à la forêt mésophile au fur et à mesure qu'on pénètre à l'intérieur de la parcelle.

La parcelle en question est couverte d'une végétation de forêt de transition entre la forêt sèche ou xérophile et le début de la forêt mésophile au sommet de la parcelle. On y observe d'une part en partie basse des espaces jamais cultivés et occupés par une végétation d'rousseaux et de petits arbres (strate arborée et strate arbustive). Cette végétation est caractéristique des zones de 3 à 300 m d'altitude et Oste Sous le Vent. Sur ces sols volcaniques, on rencontre également le Savonnette, le Poirier, le Mapou gris, le Gommier rouge.

D'autre part, en partie haute, on y trouve une forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile. Cette végétation est caractéristique des pentes du massif montagneux de la Basse-Terre, entre 300 et 500 m d'altitude et Oste Sous le Vent. On y trouve l'Acajou blanc, le bois doux chypre, en mélange avec des essences présentes également dans les forêts érophiles ou hygrophiles.

~~NOUVEAU DOCUMENT~~

- **Relief**

Cette parcelle se présente sous la forme d'une pente relativement prononcée avec une inclinaison Est-Ouest orientée vers la mer des Caraïbes. Au sommet de la parcelle, on trouve un plateau avec une légère pente.

- **Présence de source ou de cours d'eau**

Aucune source ou ni aucun cours d'eau ne sont présents sur la parcelle concernée par le défrichage. Cependant, en contrebas sur la partie agricole exploitée, on observe une source à faible débit qui traverse les parcelles maraîchères.

## 1 - 2. Description du site environnant

- **Région naturelle où se situe le défrichement**

La parcelle se situe entre les parcelles agricoles de M. DAMBAS Arsène plantées en cultures maraîchères (à l'Ouest) et les zones moyenne montagne (à l'Est). Au Nord, se situent les parcelles de production en friches de la SCA de Mont Val, tandis qu'au Sud, on trouve d'anciennes bananeraies plus ou moins exploitées en maraîchage. En bref, dans l'environnement de la parcelle à défricher on peut constater que la forêt originelle est de moins en moins présente compte tenu de la proximité des propriétés agricoles plus ou moins mises en valeur.

- **Sols** gleytique à fort émissivité thermique.
- **Climat régional** : climat tropical savannique (Cf. Tableau 1 pour détails)

Le micro climat de cette zone se caractérise par :

- Une pluviométrie annuelle moyenne de 1,9 à 2,5 m de précipitations avec une sécheresse marquée dans cette zone de la côte sous le vent durant le premier semestre.
- Une température moyenne annuelle variant de 23 à 26 °C.

### I - 3. Situation du terrain au regard de la réglementation

- **Zone bâtie ou zone d'urbanisation** : le lot 352 dans laquelle fut établie une usine qui est toujours en exploitation.
- **Plan d'Occupation des Sols** :  
La parcelle concernée bénéficie d'un double classement (cf. Fiche Technique d'Urbanisme) :

- zone agricole I NC dans sa partie basse,

pour la zone ND (secteurs de risques naturels et secteurs à protéger en raison de la qualité du site) dans sa partie haute.  
Elle peut également être classée à l'échelle où elle se situe dans la zone d'urbanisation.

#### ■ Parc National de la Guadeloupe

La parcelle en question ne se situe pas dans le périmètre immédiat du Parc National de la Guadeloupe. Par conséquent, elle n'est pas concernée par les différents niveaux de protection liés aux zones de proximité immédiate du parc.

#### ■ Zone bâtie ou zone d'urbanisation

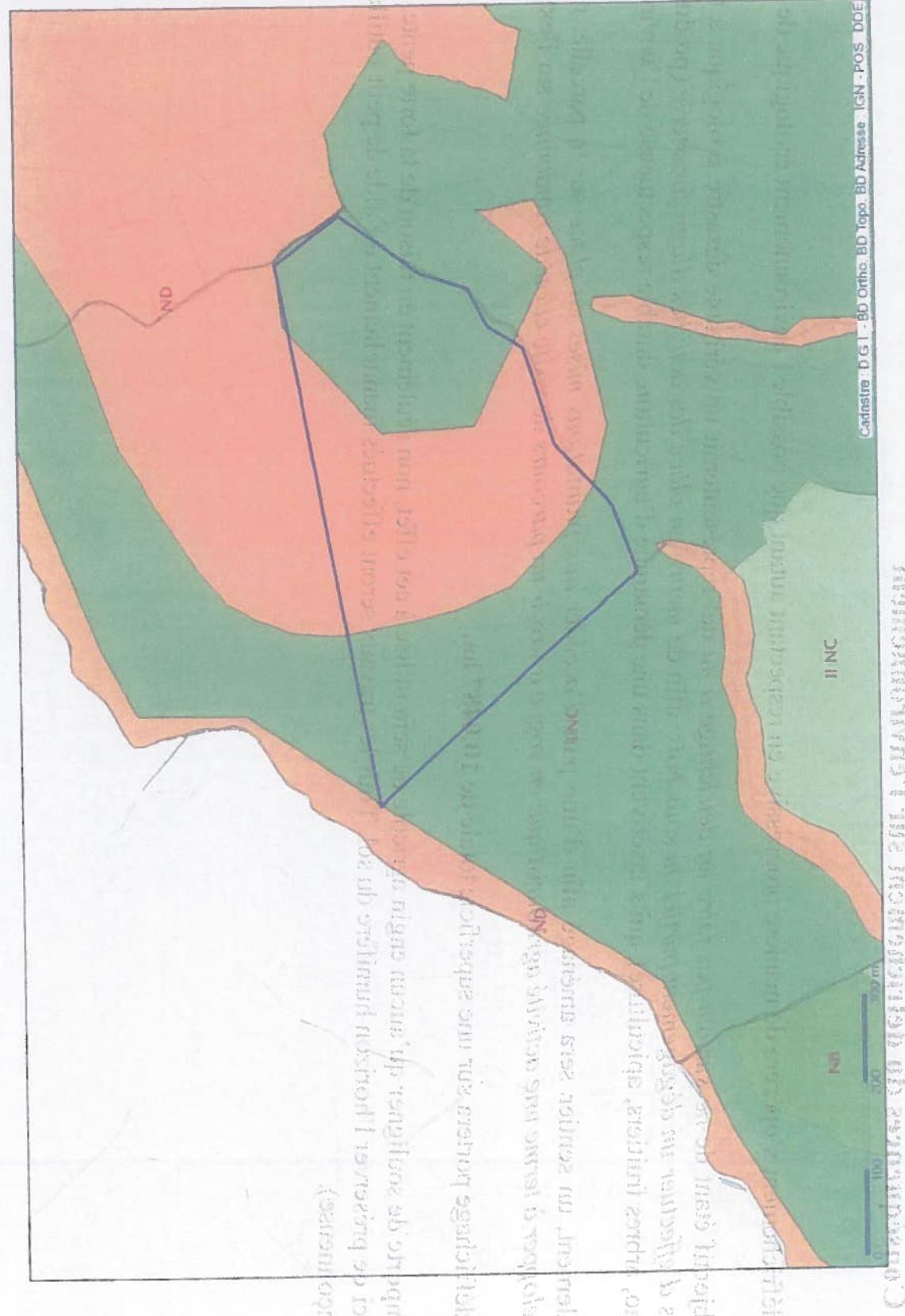
La parcelle en question appartient à la commune de Deshaies. Cependant, la commune de Deshaies appartient à la zone d'urbanisation.

#### ■ Zone agricole

La parcelle en question appartient à la commune de Deshaies. Cependant, la commune de Deshaies appartient à la zone d'urbanisation.

#### ■ Lot 352

## ■ Plan occupation du sol - parcelle AO 107



Contour de la  
parcelle à défr.  
en encadré vio

Source : Service Urban  
Commune de Baillif

Cadastre : DGI - BD Ortho, BD topo, BD Adresse IGN - POS DOE

B - C - D - E - F - G - H - I - J - K - L - M - N - O - P - Q - R - S - T - U - V - W - X - Y - Z

## I - Conséquences du défrichement sur l'environnement

Commune BOUINA  
Zone d'activités fluviale

Le défrichement s'opérera de manière progressive en respectant autant que possible l'environnement écologique de la parcelle.

L'objectif étant de *ne surtout pas faire un défrichage à nu* qui représenterait un véritable désastre écologique à terme pour ce milieu naturel *d'effectuer un dégagement partiel du sous-bois* afin de mettre en place des activités d'*agroforesterie* (production de café, vanille, cacao, arbres fruitiers, apiculture), qui s'inscrivent dans une démarche d'agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Également, un sentier sera aménagé afin d'une part d'accéder aux plantations mises en place sur la parcelle, mais aussi en vue d'évelopper à terme une activité agrotouristique en vogue à savoir un parcours de visite et/ou de randonnée sur l'exploitation.

Le défrichage portera sur une superficie totale de 10,0487 ha.

Il importe de souligner qu'aucun engin agricole ne sera utilisé à cet effet, non seulement en raison de la forte pente, mais aussi dans le souci de préserver l'horizon humifère du sol. Tous les travaux seront effectués manuellement à l'aide de petit outillage (couteaux, ronconneuse).

1000 OCCUPATIONS CHANTIER - BUREAU VOYAGE

## II – 1. Modification de l'environnement

### ▪ Manifestations micro-climatiques

Concernant les manifestations micro-climatiques liées au défrichement, seule la température, devrait légèrement augmenter en raison d'un ensoleillement plus important qui atteindra le couvert végétal moins dense.

### ▪ Sol, pédologie

La méthode de défrichement retenu (déboisement partiel du sous-bois) permettra le maintien des horizons humifères du sol. En effet, un attention particulière sera portée au maintien de l'encracinement des arbres de grande taille.

### ▪ Eaux

Aucune modification ne sera portée sur le cours d'eau environnant à savoir la source de la parcelle en contrebas.

De même, aucune modification n'est prévue pour l'écoulement des eaux de ruissellement.

### ▪ Flore

La végétation naturelle ne sera pas détruite aux alentours de la zone de défrichement. De plus, les arbustes du sous-bois feront simplement l'objet d'un éclaircissement, dans la mesure où une partie importante d'entre eux sera utilisée en tant que support végétatif pour la vanille notamment.

Les essences forestières majeures seront maintenues en l'état.

Les arbres qui sont communément rencontrés sur le plateau sont : De plus, il importe que l'espacement des arbres soit suffisamment grand pour assurer la floraison continue tout au long de l'année.

## ■ Faune

La faune ne devrait pas subir de dommage important compte tenu de la proximité immédiate de la forêt voisine qui sera valorisée en tant que refuge de la faune éventuellement perturbée par le déboisement. De plus, l'habitat de la faune présente (essentiellement d'avifaune) sera préservé sachant qu'aucun grand arbre ne sera supprimé.

■ **Paysage, évolution de l'exploitation et de sa structure**  
L'exploitant tient à conserver en priorité la beauté naturelle du paysage qui constitue l'un des atouts majeurs de son environnement immédiat.

De surcroît, compte tenu de l'intérêt agritouristique du projet à venir, M. DAMBAS doit impérativement préserver cette ressource paysagère naturelle.

## ■ Nuisances sonores, visuelles, olfactives et respiratoires

Il n'y aura pas de nuisance sonore, olfactive et respiratoire à déplorer, car les activités pratiquées dans le cadre du projet ne génèrent aucune nuisance de ce type. D'autre part, il n'y a pas de voisin immédiat pour l'instant susceptible de générer de telles nuisances. Toutefois, le caractère enclavé de la zone d'implantation du projet, et l'éloignement des premières habitations lui confèrent visuellement une protection naturelle.

Qui creerait un bruit importants dans la zone résidentielle ?  
Conseil : les agriculteurs sont moins susceptibles d'être un véritable bruit que les industriels ou les constructeurs.

## ■ Aménagement agricole-mulage

## II — L'aménagement et l'exploitation

## II – 2. Incidence sur les risques naturels

### ■ Risque d'érosion

Le risque d'érosion sera peu important dans la mesure où la configuration actuelle (topographie, couvert végétal) de la parcelle sera maintenue en vue de préserver la protection naturelle contre les agents érosifs.

### ■ Risque de glissement de terrain, d'éboulement

Il n'y aura pas de risque de glissement de terrain et d'éboulement directement liés au défrichement. En effet, le réseau racinaire principal lié aux grands arbres sera maintenu afin de jouer son rôle de stabilisateur des horizons du sol jusqu'à la roche mère.

### ■ Risque d'inondation, d'assèchement des sources

Le risque d'inondation reste très peu probable compte tenu de la topographie pentue de la parcelle. Toutefois, s'il existait, il ne serait aucun cas lié au défrichement de la parcelle.

Egalement, la nappe phréatique alimentant la source en contrebas sera préservée grâce au type de défrichage mis en œuvre.

■ Risques de dégâts aux peuplements voisins

Le peuplement végétal voisin n'est absolument pas menacé directement par les travaux d'éclaircissement à mettre en œuvre sur la parcelle défrichée. Aucune colonisation végétale quelconque ne semble possible compte tenu du faible impact réalisé sur le milieu environnant. De plus, les peuplements voisins sont essentiellement constitués de forêt dégradée, ou de plantations légumières.

### ■ Barrières à l'incendie

## ■ Risques d'incendie

Il existe très peu de risque d'incendie de forêt dans ce milieu de forêt moyenne ou mésophile. Il ne sera pas fait recours au brûlage de la végétation pour les opérations de défrichage.

■ Risque de dégradation de l'état phytosanitaire

Aucune culture n'a été mise en place sur cette parcelle de manière intensive, hormis de la banane d'exportation en partie basse depuis quelques décennies. Les futures pratiques agricoles à mettre en œuvre ne nécessiteront pas d'intervention phytosanitaire. Par conséquent, l'état phytosanitaire original de la plantation sera préservé.

## ■ Risque de destruction de biotopes

Tellement que la zone de défrichage sera très peu importante, il n'y a pas de risque de destruction de biotopes.

Les pratiques culturales mises en œuvre sur la parcelle ne représentent aucun risque pour le biotope présent, dans la mesure où il ne sera pas modifié de manière significative.

Il n'y a pas de risque pour les sols qui sont soit trop arides, soit trop humides, mais qui sont toutefois assez bons pour la culture de la banane.

## ■ Risque de pollution

Il n'y a pas de risque pour la protection contre les sécheresses car il n'y a pas de culture qui nécessite une irrigation.

## ■ Risques d'érosion

Il n'y a pas de risque pour la protection contre les sécheresses car il n'y a pas de culture qui nécessite une irrigation.

### III – Mesures de compensations

#### TYPE EXISTANT

Colon	Colza	Colza	Viticulture	Viticulture
L'exploitant envisage de : couper	couper	couper	couper	couper
–	–	–	–	–
–	–	–	–	–
–	–	–	–	–

L'exploitant envisage de :  
couper

- Mettre en place des arbres fruitiers sur les parties découvertes par le défrichage.
- Maintenir les réserves boisées sur la parcelle
- Aménager des accès à la parcelle (sentiers) sans modifier son environnement immédiat.
- Réhabiliter les zones de forêt dégradée en bordure de la parcelle à défricher avec des essences **locales**
- Installer des ruches en vue de favoriser la pollinisation des espèces florifères locales

– Viticulture

Surface occupée : 100 ha  
Surface boisée : 30 ha  
Exposition : Nord/Nord-Viticulture

Déchets et déchets

Définition des zones sensibles

## Destination des terrains après défrichement

### Description sommaire du projet

Exploitant : DAMBAS Arsène  
Surface Totale : **20,1780 ha**  
Surface mobilisée pour le défrichage : **10,0487 ha**

Plantations envisagées :

#### – Arbres fruitiers

Mangue	Oranges	Citrons	Pamplemousses	Bananes
Sapotes	Abricots	Sapotilles	Pommes/Malacca	Pommes-Cannelle
Corossols	Papayes	Coco-Nains	Letchis	Carambole
Arbres à Pain	Tamarin	Mandarines	Goyaviers	Cerises
Pommes/ Cajou	Cafés	Cacaos	Muscades	Ramboutan
LISTE NON EXHAUSTIVE				

– Autres espèces

<i>Bois de rose</i>	<i>Zicaque grand bois</i>	<i>Acajou amer</i>	<i>Mahogany</i>
<i>Vanille</i>	<i>Poivrier</i>	<i>Jacquier</i>	<i>Bois côtelette</i>
<b>LISTE NON EXHAUSTIVE</b>			

Projet agricole :

Le projet composant le concept, se décline autour de l'agro-foresterie :

- Plantation d'espèces fruitières et de cultures patrimoniales (café, vanille, ccao) adaptées au contexte pédo-climatique de la zone

Mise en place d'un parcours pédestre dans la zone défrichée  
Développement d'animations autour de l'exploitation dans le cadre d'une ferme-découverte

## Déclaration du demandeur

Le soussigné Monsieur DAMBAS Arsène déclare sur l'honneur, qu'à ma connaissance la parcelle AO 107, sur laquelle se situe ma propriété n'a pas été parcourue par un incendie durant les 15 années précédentes.

En ce jour le 30 Mai 2012  
Signature de cabace Unijice et de certains batimentica (cette signature est faite au profit d'un constructeur qui fabrique un conteneur hydro-cultivant)

Le bailif le 30 Mai 2012  
Signature :

  
DAMBAS Arsène

INFORMATIONS			
Nom(s)	Prénom	Prénom	Prénom
BORDELOE	Serge	Stéphane	Stephan

— Unijice cabace

Parcelle maraîchère au sud  
de la parcelle à défricher

Un terrain à défricher.  
qu'il sera à l'origine de la  
parcelle bâtie sur un cintre.



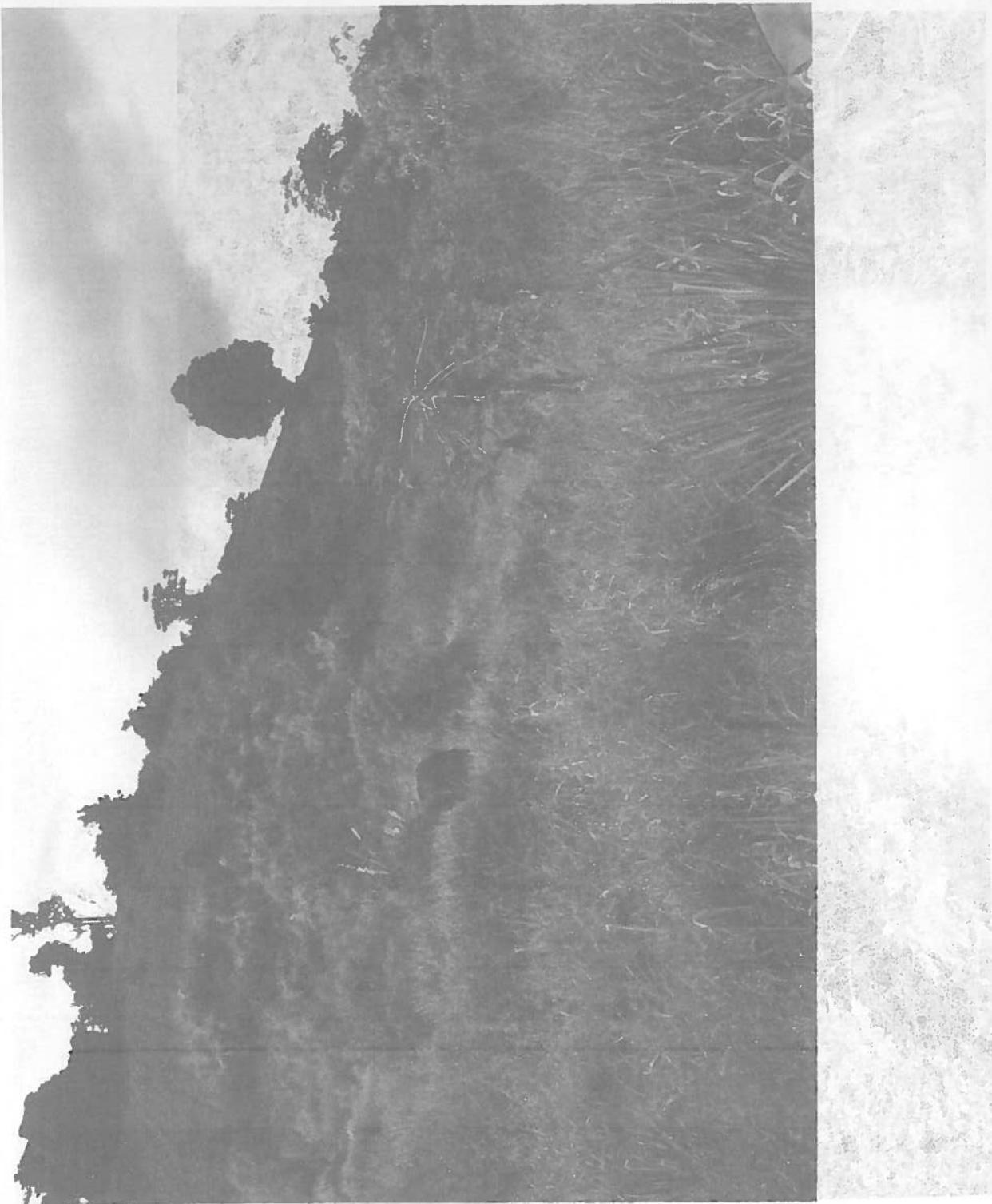
Parcelle plantée en maraîchage et verger à l'ouest de la parcelle à défricher



que le maraîchage et l'agriculture  
bénéfique au village en 2010

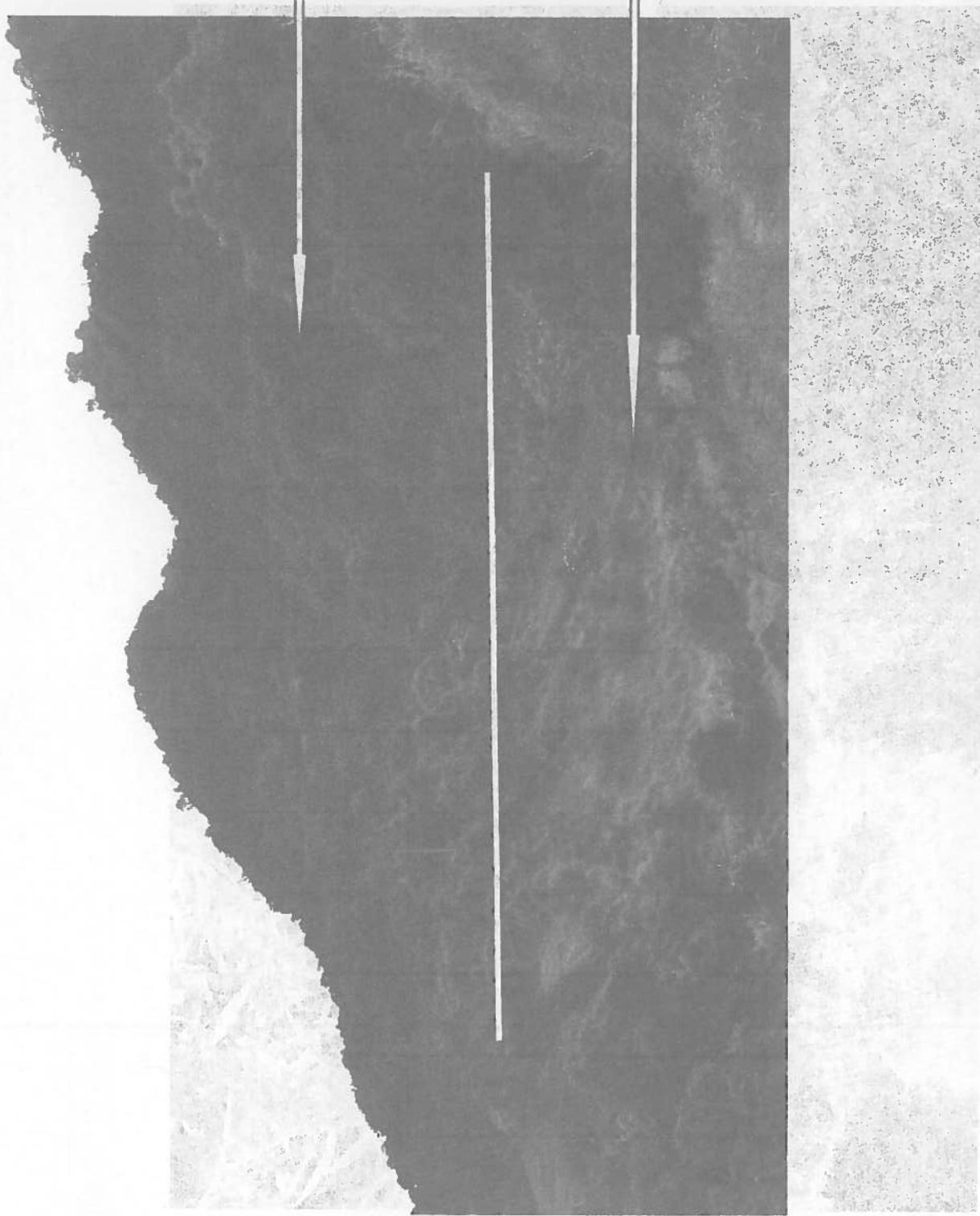
Parcelle maraîchère en  
contrebas de la parcelle à  
défricher

épicerie  
laiterie et  
parasitaires  
fruits et légumes









Partie basse  
cultivée en  
maraîchage

Partie haute à  
défricher

Plants de banane issus de l'ancienne exploitation bananière en partie basse de la parcelle à défricher



l'origine de l'art  
l'origine de l'art  
l'origine de l'art  
l'origine de l'art